



Syndicat national Force ouvrière des infirmiers-ières de l'éducation nationale
snfoien.tlse@gmail.com

Si votre poste était transformé !

**Prenons le temps de nous occuper de nous-même
pour être en capacité
de bien traiter nos élèves.**

Nous sommes tous-tes très occupé-e-s dans nos établissements, même débordé-e-s, à tel point que nous n'avons pas le temps de "relever le nez" pour voir la tempête arriver et s'en protéger.

Nous gérons l'urgence. Ce qui réjouit certain-e-s de nos dirigeants.

En effet, tant que des tâches urgentes nous sont confiées et nous épuisent, il est sûr que nous n'aurons pas l'esprit disponible pour réfléchir et décider de notre sort...(un peu comme lorsque la TV nous vend du temps de cerveau disponible pour consommer).

Nous ne gérons pas l'urgence, nous nous "sacrifions"
pour l'urgence.

C'est bien connu, nous sommes des soignantes, la corde sensible du "toujours être disponibles pour l'autre et passer après" n'est pas si éloignée. Beaucoup d'entre vous témoignent de la culpabilité à dire "non", à énoncer leurs droits, à refuser une Xème mission pour le "bien" des autres.

Nous sommes d'accord pour garder **nos valeurs de soignant-e-s ET** nous voulons aussi être respecté-e-s, défendu-e-s, et protégé-e-s.

Des nouveautés 2018 qui mettent en péril notre statut et nos droits commencent (plutôt continuent de façon exponentielle) à s'abattre sur nous, pas de l'autre côté du monde ni de la France, mais bien dans l'académie de Toulouse.

Savez-vous qu'actuellement 5 postes de CPE sur Toulouse vont être supprimés pour être remplacés par des postes profilés...

Certain-e-s pourraient dire la création de postes profilés qui seront donc mieux adaptés aux profils d'établissements sera favorable.

De notre point de vue cette mesure est dangereuse car, si une telle mesure est possible pour les CPE, pourquoi pas pour les IDE ensuite.

Imaginez que, pour une raison que l'administration n'aurait pas à justifier, elle décide de transformer votre poste en poste profilé.

Vous n'aurez pas d'autre choix que de partir même si vous n'avez pas envie de bouger de votre établissement, cela vous sera imposé.

Certain-e-s pourraient penser qu'une mesure de carte scolaire leur serait alors attribuée seulement depuis janvier 2018 les mesures de cartes scolaires ne sont plus prioritaires devant les autres priorités légales (RQTH, rapprochement de conjoint, travail zone d'éducation prioritaire).

VOUS AVEZ LE DROIT ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT LE DEVOIR DE VOUS INFORMER SUR LE
CHANGEMENT DE NOTRE STATUT.

Nous pouvons nous dire qu'**ensemble nous allons défendre les valeurs qui nous ont fait intégrer l'éducation nationale et nous y trouver à notre place.**

**Participons
au stage du 6 avril à Toulouse.**

**Prenons le temps de nous occuper de nous-même pour être en capacité de bien
traiter nos élèves.**